

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS
DU C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2024**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Fonctionnement	13
Annexe B - Activités étudiantes	14

Aux membres de
L'Association générale des étudiants du
C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau (l'« association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'association tire des produits des activités étudiantes et du café étudiant dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, de l'actif à court terme au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, et de l'actif net aux 1er juillet 2023 et 2022 et aux 30 juin 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les données du budget sont présentées à titre informatif et n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roy, Labrecque

CPA inc.¹

Québec, le 13 novembre 2024

¹ Par Julie Sarrasin, CPA auditrice

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	Budget	2024	2023
PRODUITS			
Cotisations étudiantes	210 543 \$	210 545 \$	206 538 \$
Café Oxymel	51 200	49 638	56 663
Intérêts créditeurs et ristournes	11 000	10 580	12 168
Improvisation	1 800	6 407	4 000
Dons	-	1 000	-
Plein-air Oural	-	971	-
Imprimerie	150	120	145
Socioculturel	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 600</u>
	<u>274 693</u>	<u>279 261</u>	<u>281 114</u>
CHARGES			
Fonctionnement (Annexe A)	134 800	138 224	119 603
Activités étudiantes (Annexe B)	<u>143 756</u>	<u>134 631</u>	<u>111 203</u>
	<u>278 556</u>	<u>272 855</u>	<u>230 806</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT ET QUOTE- PART			
	(3 863)	6 406	50 308
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	-	(3 226)	(3 134)
QUOTE-PART DU FONDS DE DÉPANNAGE			
	<u>-</u>	<u>(406)</u>	<u>(718)</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
	<u>(3 863) \$</u>	<u>2 774 \$</u>	<u>46 456 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	Affecté au Café Oxymel	Affecté au fonds de dépannage	Investi en immo- bilisations corporelles	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	200 085 \$	5 843 \$	6 822 \$	136 425 \$	349 175 \$	302 719 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(406)	(3 226)	6 406	2 774	46 456
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	10 420	(10 420)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>200 085 \$</u>	<u>5 437 \$</u>	<u>14 016 \$</u>	<u>132 411 \$</u>	<u>351 949 \$</u>	<u>349 175 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

BILAN

30 JUIN 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	43 581 \$	25 299 \$
Placements temporaires	291 599	297 981
Débiteurs (Note 3)	1 511	1 076
Stocks	2 021	1 153
Charges payées d'avance	517	557
Placement encaissable à moins d'un an (Note 4)	<u>25 048</u>	<u>30 855</u>
	364 277	356 921
QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE (Note 5)	5 437	5 843
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	<u>14 016</u>	<u>6 822</u>
	<u><u>383 730</u></u> \$	<u><u>369 586</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (Note 7)	<u>31 781</u> \$	<u>20 411</u> \$
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU CAFÉ OXYMEL	200 085	200 085
AFFECTÉ AU FONDS DE DÉPANNAGE	5 437	5 843
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 016	6 822
NON AFFECTÉ	<u>132 411</u>	<u>136 425</u>
	<u>351 949</u>	<u>349 175</u>
	<u><u>383 730</u></u> \$	<u><u>369 586</u></u> \$
ENGAGEMENTS (Note 8)		

Au nom du conseil d'administration,

George Lefebvre-Legault, administrateur

JAF, administrateur

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	2024	2023
FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	268 170 \$	267 974 \$
Intérêts encaissés	10 580	12 168
Salaires et charges sociales	(110 885)	(96 915)
Fournitures et services	<u>(151 352)</u>	<u>(124 836)</u>
	<u>16 513</u>	<u>58 391</u>
INVESTISSEMENT		
Produit à la cession de placements	30 855	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 420)	-
Acquisition de placements	<u>(25 048)</u>	<u>(5 807)</u>
	<u>(4 613)</u>	<u>(5 807)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 900	52 584
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>323 280</u>	<u>270 696</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>335 180</u></u> \$	<u><u>323 280</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association générale des étudiants du C.É.G.E.P. François-Xavier Garneau est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a pour buts de défendre, protéger et promouvoir les intérêts sociaux, économiques et pédagogiques des étudiants du Collège François-Xavier Garneau. L'association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Comptabilisation des produits

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les cotisations étudiantes, les produits des activités étudiantes et les ristournes sont comptabilisés lorsque leur réception est raisonnablement assurée et les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits du café-étudiant sont comptabilisés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client, que le titre de propriété a été transféré et que le prix est déterminé.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks de produits finis sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'association à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et du dépôt à terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent du placement garanti lié aux marchés.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	1 511 \$	1 000 \$
Taxes à la consommation	<u>-</u>	<u>76</u>
	<u>1 511 \$</u>	<u>1 076 \$</u>

4. PLACEMENT

	2024	2023
Dépôt à terme, 4,6 %, échéant en février 2025	25 048 \$	- \$
Placement encaissé au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>30 855</u>
	25 048	30 855
Placement encaissable à moins d'un an	<u>25 048</u>	<u>30 855</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

5. QUOTE-PART AU FONDS DE DÉPANNAGE

L'association et le Collège d'enseignement général et professionnel François-Xavier-Garneau (CEGEP Garneau) ont contribué chacun 25 000 \$ dans le « Fonds de dépannage Association étudiante - Collège », une activité permettant une aide financière aux étudiants.

La gestion et le rapport des activités du fonds de dépannage sont sous la responsabilité du Service des affaires étudiantes et communautaires du CEGEP Garneau.

	2024	2023
Solde au début	5 843 \$	6 561 \$
Quote-part des produits	2 197	762
Quote-part des charges	<u>(2 603)</u>	<u>(1 480)</u>
Solde à la fin	<u>5 437 \$</u>	<u>5 843 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et matériel	143 336 \$	130 797 \$	12 539 \$
Matériel informatique	<u>22 067</u>	<u>20 590</u>	<u>1 477</u>
	<u>165 403 \$</u>	<u>151 387 \$</u>	<u>14 016 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Salaires et vacances	16 266 \$	10 421 \$
Comptes fournisseurs et charges courues	14 086	9 990
Taxes à la consommation	<u>1 429</u>	<u>-</u>
	<u>31 781 \$</u>	<u>20 411 \$</u>

8. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail de matériel totalise 11 348 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	2 779 \$
2026	2 779 \$
2027	2 779 \$
2028	2 779 \$
2029	232 \$

L'association est engagée en vertu de protocoles d'entente avec le CEGEP Garneau à verser 5 000 \$ pour le financement de divers projets destinés aux étudiantes et étudiants et à verser un montant annuel de 1 380 \$ en vertu du protocole d'entente pour la télécommunication. Ils sont reconduits tacitement chaque année.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2024

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux comptes clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'association à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	Budget	2024	2023
ANNEXE A - FONCTIONNEMENT			
Salaires et charges sociales	101 300 \$	116 730 \$	99 377 \$
Assurances	8 500	8 663	8 430
Honoraires professionnels	7 000	6 899	6 324
Papeterie, informatique et fournitures de bureau	16 150	2 911	2 475
Télécommunications	1 380	2 534	2 545
Intérêts débiteurs et charges bancaires	<u>470</u>	<u>487</u>	<u>452</u>
	<u>134 800 \$</u>	<u>138 224 \$</u>	<u>119 603 \$</u>

**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU
C.É.G.E.P. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2024

	Budget	2024	2023
ANNEXE B - ACTIVITÉS ÉTUDIANTES			
Café Oxymel - commerce			
Achats	51 700 \$	44 629 \$	50 232 \$
Charges bancaires	-	1 963	1 818
Entretien et réparations	-	-	754
Dons - projets étudiants	20 500	24 540	19 069
Improvisation	14 525	21 574	12 322
Promotion et publicité	10 000	7 818	40
Accueil	4 000	5 000	3 012
Imprimerie	3 675	4 548	1 136
Conseil étudiants	8 923	3 645	2 874
Plein air - Oural	3 400	3 515	-
Frigo partage	3 600	2 749	2 441
Modules Omnivox	2 465	2 475	2 363
Party des comités	3 000	2 163	1 422
Formation	3 090	2 021	-
Comité cinéma	1 993	1 937	1 441
Autres comités et divers	1 500	1 408	3
Socioculturel	4 680	885	7 552
Comité Café Oxymel			
Organisation	1 450	884	2 373
Entretien et réparations	230	59	11
Solidarité internationale	385	566	-
Front vert	986	492	1 325
Comité mouvement action social	750	471	-
Bureau d'action et d'information politique	500	464	115
Prêt de livres	500	366	349
Externe	750	211	86
Radio	174	178	-
Journal étudiant	130	59	128
Mouvement Étudiant	-	11	43
Comité Femmes	550	-	294
Le Rituel	300	-	-
	<u>143 756 \$</u>	<u>134 631 \$</u>	<u>111 203 \$</u>